

**COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES****CEA / SACLAY****91191 GIF-SUR-YVETTE CEDEX**

Affaire suivie techniquement par :
Technical matters followed by:

M. Rémi CHIPAUX
DRF/IRFU/DEDIP/DEPHYS
Téléphone: +33.1.69.08.95.68
Email: remi.chipaux@cea.fr

et / and

M. François DALY
DRF/IRFU/DAP/LISIS
Téléphone: +33.1.69.08.96.23
Email: francois.daly@cea.fr

Affaire suivie commercialement par :
Commercial matters followed by:

Mrs. Pauline BOUÇA-BESSEAU
P-SAC/SMA/BEPII
Phone: +33.1.69.08.12.16
Email: pauline.bouca-besseau@cea.fr

**FOURNITURE ET CHARGEMENT D'UNE
SOURCE SCELLÉE POUR L'IRRADIATEUR
COCASE DU CEA PARIS-SACLAY**

Référence : Marché n°

Entre,

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, dont le siège est situé Bâtiment Le Ponant D - 25 rue Leblanc à Paris 15^e - immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris B 775 685 019, représenté par en qualité de ci-après dénommé « le CEA »,

d'une part,

Et

ci-après dénommé « le Titulaire »,
d'autre part,

Ci-après désignées individuellement/collectivement par « Partie/Parties ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

**FURNITURE AND LOADING OF A SEALED
SOURCE FOR THE COCASE IRRADIATOR OF
CEA PARIS-SACLAY**

Reference: Contract Nr.

Between,

The Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, whose headquarters are located Bâtiment le Ponant D - 25 rue Leblanc in Paris 15^e - registered in the Commercial Register of Companies of Paris under number RCS Paris B 775 685 019,

represented by acting as hereinafter referred to as "the CEA"

as one party,

And

hereinafter referred to as "the Contractor",
as the other party,

Hereinafter referred to individually/collectively as "Party/Parties".

IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS

ARTICLE 1 - OBJET

1.1 Dispositions générales

1.1.1 Le présent marché définit les conditions selon lesquelles le CEA confie au Titulaire, qui accepte, la fourniture d'une nouvelle source de ⁶⁰Co, ci-après dénommée « la Source », son chargement dans un irradiateur vide, propriété du CEA, et son transport.

1.1.2 Les prestations objet du présent marché nécessitent que le Titulaire dispose notamment des habilitations techniques figurant dans les Spécifications Techniques (CEFRI-E, etc.) et les maintienne en vigueur pendant toute la durée du marché. Cette obligation constitue une condition requise au sens de l'article 39.4 des CGA.

1.2 Unité bénéficiaire

La réalisation de ces prestations sera effectuée pour le compte de la Direction de la Recherche Fondamentale, Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'Univers (IRFU) du CEA/Saclay.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS APPLICABLES

2.1 Dans la mesure où leurs dispositions ne sont pas contraires à celles du présent marché, lesquelles prévalent, les documents ci-après sont applicables par ordre de priorité décroissante :

- le dossier de consultation du CEA référencé DRF/P-SAC/SC/BEPII/PBA/B21-04945 daté du 07/02/2022, avec, faisant partie intégrante de celui-ci, et par ordre de priorité décroissante :
 - les Spécifications Techniques constituées du cahier des charges référencé Irfu/DIR/CDC/02 Indice A daté de juin 2021,
 - la consigne intitulée « Instructions Générales de Sécurité applicables aux Entreprises Extérieures et aux organismes en collaboration travaillant sur le Centre CEA Paris-Saclay » référencée DRF/P-SAC/CQSE/CO/01 indice A d'avril 2018,
- les règles générales de radioprotection du CEA applicables au CEA Saclay (MR/DPSN/SPHE/RAD/001 de mars 2012 ind. 0),

ARTICLE 1 - SUBJECT MATTER

1.1 General conditions

1.1.1 This contract defines the conditions under which the CEA entrusts the Holder, who accepts, the supply of a new source of ⁶⁰Co, hereinafter referred to as "the Source", its loading into an empty irradiator, property of the CEA, and its transport.

1.1.2 The services which are the subject of this contract require that the Contractor in particular have the technical authorizations listed in the Technical Specifications (CEFRI-E, etc.) and maintain them in force throughout the duration of the contract. This obligation constitutes a required condition within the meaning of article 39.4 of the GTC.

1.2 Beneficiary

This contract shall be performed on behalf of the Fundamental Research Department of CEA (DRF), Institute of Research into the Fundamental laws of the Universe (IRFU) of the CEA/Saclay.

ARTICLE 2 - APPLICABLE DOCUMENTS

2.1 The documents hereunder are applicable in decreasing order of priority only if their provisions are not contrary to the provisions of this contract, which prevail:

- the CEA document referenced DRF/P-SAC/SC/BEPII/PBA/B21-04945 dated 07/02/2022, with, in decreasing order of priority, and being an integral part thereof:
 - the Technical Specifications described in the "cahier des charges" referenced Irfu/DIR/CDC/02 Index A dated June 2021,
 - the "General Safety Instructions applicable to External Companies and to collaborative organizations working at the CEA Paris-Saclay Centre" referenced DRF / P-SAC / CQSE / CO / 01 index A of April 2018,
- the general radiation protection rules of the CEA applicable to the CEA Saclay (MR/DPSN/SPHE/RAD/001 of March 2012 ind. 0),

- les Conditions Générales d'Achat (CGA) du CEA de février 2013,
 - le Cahier des clauses sociales particulières (C2SP) référencé DAPS/DIR/2021-001 du 12 janvier 2021.
- À titre supplétif, la proposition du Titulaire datée du _____.

2.2 Le Titulaire reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les documents ci-dessus. Ses conditions générales de vente, hormis celles issues de dispositions légales impératives, sont inopposables quelle qu'en soit la forme.

ARTICLE 3 - DEFINITION DES PRESTATIONS

Le Titulaire réalise les prestations conformément aux Spécifications Techniques du CEA référencées à l'article 2 infra.

Les prestations sont forfaitaires et se décomposent comme suit :

3.1 Phase 1 : Etudes préliminaires

Le Titulaire réalise les études préliminaires nécessaires à l'exécution des prestations. Il fournit au titre de cette phase les plannings, les documents demandés dans le Cahier des charges et l'identité de l'unité de comptabilisation des matières nucléaires du site d'exploitation au CEA.

Les prestations de la Phase 2 ne pourront débuter que suite à la validation par le CEA de la Phase 1.

3.2 Phase 2 : Transport de l'irradiateur vers le site d'opération

Le Titulaire est en charge de la fourniture de l'emballage de transport de l'irradiateur vide.

Le Titulaire réalise le transport de l'irradiateur vide entre le site du CEA-Saclay et le site d'opération.

Le Titulaire est en charge :

- du dossier de transport y afférent,
- de la fourniture de l'emballage vide,

- the General Purchase Conditions of the CEA (GPC) dated February 2013,
- the Special Conditions of Social Clauses (C2SP) referenced DAPS/DIR/2021-001 of 12 January 2021,

- Additionally, the Contractor's proposal dated _____.

2.2 The Contractor expressly acknowledges to have taken into account and accepted the documents mentioned hereinabove. Contractor's General conditions of purchase are unenforceable regardless of the form, apart from GPC provisions resulting from mandatory statutory rules.

ARTICLE 3 - SCOPE OF WORK

The Contractor performs the services in accordance with the CEA Technical Specifications referenced in Article 2 below.

The services are fixed and break down as follows:

3.1 Phase 1: Preliminary Studies

The Contractor will realize all preliminary studies needed for the operations execution and will provide the planning, documents requested in Technical Specification and the identity of the accounting unit of nuclear materials of the operating site to CEA.

Phase 2 services shall only start after validation by the CEA of Phase 1.

3.2 Phase 2: Transport of the irradiator toward the operating site

The Contractor is in charge of supplying the transport packaging for the empty irradiator.

The Contractor carries out the empty irradiator between the CEA-Saclay site and the operating site.

The Contractor is responsible for:

- the related transport file,
- the supply of empty packaging,

- de l'approvisionnement du conteneur de transport, si nécessaire
- du colisage, si nécessaire
- du chargement,
- du transport.

Les opérations de chargement et de transport précitées ne pourront débuter que suite à la validation par le CEA du dossier de transport.

La mise à disposition du Titulaire par le CEA de l'Irradiateur vide entraîne un transfert de risques du CEA vers le Titulaire.

3.3 Phase 3 : Mise à disposition de la source de ⁶⁰Co

Le Titulaire charge une source scellée sous forme spéciale de ⁶⁰Co avec une activité comprise entre 17,3 et 20,0 Ci (soit entre 640 et 740 GBq).

Le Titulaire s'engage à reprendre la source en fin de vie.

3.4 Phase 4 : chargement de l'irradiateur avec la source

Le Titulaire appliquera la procédure définie lors de la phase 1.

3.5 Phase 5 : Transport de l'irradiateur chargé vers le CEA

Le Titulaire réalise le transport de l'irradiateur entre le site d'opération et le CEA.

Le Titulaire est en charge :

- du dossier de transport y afférent,
- de l'approvisionnement de l'emballage de transport,
- du colisage,
- du chargement,
- du transport,
- du déchargement sur site CEA,
- du déemballage.

- supplying the shipping container, if necessary
- packing, if necessary
- loading,
- transport.

The aforementioned loading and transport operations can only start after validation by the CEA of the transport file.

The provision of the Equipment to the Contractor by the CEA gives rise to the transfer of risk from the CEA to the Contractor.

3.3 Phase 3: Provision of a ⁶⁰Co source

The Contractor shall load a ⁶⁰Co special-form-sealed source with an activity between 17.3 and 20.0 Ci (i.e. between 640 and 740 GBq).

The Contractor commits to take over the source at the end of its life.

3.4 Phase 4: loading of the irradiator with the source

The Contractor will apply the operating procedure as defined during phase 1.

3.5 Phase 5: Transportation of the loaded irradiator from operating site to CEA-Saclay

The Contractor transports the irradiator between the operating site and the CEA.

The Contractor is responsible for:

- the related transport file,
- the supply of transport packaging,
- the packing,
- the loading,
- the transport,
- the unloading on CEA site,
- the unpacking.

Le transfert de risques du Titulaire vers le CEA se fera après déballage et signature d'un procès-verbal de remise à disposition de l'irradiateur chargé par la source au CEA.

The risk transfer from the Contractor to the CEA will take place after unpacking and signature of a report of handing over to the irradiator charged by the source to the CEA.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS OF THE PARTIES

4.1 Obligations du Titulaire

4.1 Obligations of the Contractor

4.1.1 *Obligation de résultat*

4.1.1 *Obligation of result*

La prestation, objet du présent marché, dont le Titulaire assure la direction et assume l'entière responsabilité est assortie d'une obligation de résultat.

The Contractor guarantees to achieve the scope of this contract.

Le Titulaire s'engage à affecter du personnel compétent et qualifié, en quantité suffisante, pour effectuer la prestation relative au présent marché et respecter cette obligation de résultat.

The Contractor agrees to assign competent and qualified staff in sufficient quantity to perform the contract to reach his obligation of result.

4.1.2 *Obligation de conseil*

4.1.2 *Obligation to provide advice*

Le Titulaire reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil et de mise en garde du CEA.

The Contractor agrees to be bound by a general duty of advice and warning of the CEA.

Le Titulaire est expressément tenu au fur et à mesure de l'exécution des prestations qui lui sont dévolues au titre du marché, au devoir de conseil et d'information le plus étendu lequel consiste notamment à informer complètement le CEA sur les conséquences des différentes décisions qu'il peut être amené à lui faire prendre, à attirer son attention lorsqu'il décèle des risques de quelque nature que ce soit, à lui suggérer les démarches ou solutions utiles au parfait et complet accomplissement de sa prestation et plus généralement à protéger au mieux les intérêts du CEA.

The Contractor is expressly bound by a duty to provide advice and information throughout the performance of this contract. This duty involves informing the CEA fully about all consequences of the decisions that the Contractor will propose to adopt. The Contractor shall draw the CEA's attention to any risk he may find, he shall also suggest appropriate steps or solutions for the perfect and complete achievement of the services and more generally to protect as best as possible the CEA's interests.

4.2 Obligations du CEA

4.2 Obligations of CEA

Le cas échéant, le CEA mettra à disposition du Titulaire tout document et informations nécessaires à l'exécution du présent marché.

When necessary, the CEA shall give to the Contractor any document and information necessary for the performance of this contract.

Dans l'hypothèse d'une indisponibilité des éléments précités, les Parties se rapprocheront pour en définir l'incidence sur l'exécution du marché.

In case of an unavailability of the abovementioned elements, the Parties shall meet to define the impact on the performance of the contract.

ARTICLE 5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

5.1 Connaissance du contexte

En complément des renseignements qui lui sont fournis dans les pièces du présent marché, et conformément aux dispositions de l'article 4.1 des CGA, le Titulaire doit avoir effectué les vérifications préalables, avoir relevé sur place ou avoir demandé au CEA tous les renseignements complémentaires qui lui sont nécessaires pour établir son prix forfaitaire, notamment en ce qui concerne le contexte spécifique du présent marché.

Par conséquent, le Titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à un supplément de prix par suite, soit d'insuffisance de description, soit de difficulté d'accès ou d'organisation due aux particularités de la prestation.

5.2 Connaissance des lieux et de l'environnement

En complément des renseignements qui lui sont fournis dans les pièces du marché, et conformément aux dispositions de l'article 4.1 des CGA, le Titulaire doit avoir effectué les vérifications préalables et avoir demandé au CEA tous les renseignements complémentaires qui lui sont nécessaires pour exécuter les prestations dans les délais requis.

Par conséquent, le Titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à un supplément de prix ou justifier un retard par suite, soit d'insuffisance de description, soit de difficulté d'accès ou d'organisation due aux particularités des lieux.

5.3 Matériel du Titulaire

5.3.1 Dispositions générales

Le Titulaire fournit à son personnel et sous sa seule responsabilité le matériel nécessaire à l'exécution du marché conformément aux dispositions de l'article 18.2 des CGA.

Le Titulaire veille à ce que son personnel n'utilise pas les matériels appartenant au CEA qui ne sont pas mis normalement à sa disposition dans le cadre du marché.

ARTICLE 5 - PARTICULAR CONDITIONS REGARDING THE PERFORMANCE OF THE CONTRACT

5.1 Knowledge of the context

To complete the information provided in the contract, and in accordance with article 4.1 of the CEA's GPC, the Contractor is deemed to have executed all preliminary verifications, on-site identifications or have requested of the CEA any additional information necessary to establish a fixed price, particularly concerning the specific context of this contract.

Therefore, the Contractor is under no circumstances entitled to an extra charge as a result of a lack of description, difficulty of access, or of organization, in respect of the specificity of the service required.

5.2 Knowledge of the site and contract context

To complete the information provided in the contract, and in accordance with article 4.1 of the CEA's GPC, the Contractor is deemed to have executed all preliminary verifications, requested to the CEA any additional information necessary to establish a fixed price, particularly concerning the specific context of this contract.

Therefore, the Contractor is under no circumstances entitled to an extra charge as a result of a lack of description, difficulty of access, or organisation, in respect of the specificity of the site.

5.3 Contractor's equipment

5.3.1 General provisions

The Contractor provides his staff and under his sole responsibility the material necessary for the execution of the contract in accordance with the provisions of article 18.2 of the GTC.

The Contractor ensures that his staff does not use the materials belonging to the CEA which are not normally made available to him under the contract.

5.3.2 **Dispositions relatives aux emballages de transport**

Dans le cadre de la Phase 2 ainsi que de la Phase 4, le Titulaire est en charge de l'approvisionnement de l'emballage et du conteneur de transport. A l'issue de l'acceptation des prestations correspondantes, l'emballage et le conteneur concernés ne deviennent pas propriété du CEA et sont repris par le Titulaire.

5.4 **Moyens mis à disposition par le CEA**

Les conditions de mise à disposition par le CEA de moyens sont définies à l'article 19 des CGA.

Le pont roulant et la chèvre mis à disposition par le CEA seront utilisés par le Titulaire sous sa seule responsabilité.

5.5 **Horaires**

Les horaires d'ouverture du CEA Paris-Saclay sont de 7h00 à 20h45, du lundi au vendredi inclus en dehors des jours fériés et des jours programmés de fermeture décrétés par le CEA.

Pour l'année 2022, ces derniers sont les suivants :

- vendredi 27 mai,
- vendredi 15 juillet,
- du lundi 15 août au vendredi 19 août,
- lundi 31 octobre,
- du lundi 26 décembre au 30 décembre 2022

Les jours de fermeture pour les années suivantes seront communiqués au Titulaire, à sa demande, en début d'année.

Les horaires de travail du personnel du CEA sont de 8h30 à 17h10, du lundi au vendredi inclus en dehors des jours fériés et des jours programmés de fermeture décrétés par le CEA.

Si un travail doit s'effectuer ou se prolonger hors des horaires de travail du CEA, le responsable du Titulaire doit obtenir l'accord préalable du Chef d'installation.

5.3.2 **Provisions relating to transport packaging**

Within the framework of Phase 2 as well as Phase 4, the Contractor is in charge of supplying the packaging and the shipping container. After acceptance of the corresponding services, the packaging and the shipping container do not become the property of CEA and are taken over by the Contractor.

5.4 **Resources made available by the CEA**

The conditions of provision by the CEA of means are defined in article 19 of the CGA.

The overhead crane and the goat made available by the CEA shall be used by the Contractor under his sole responsibility.

5.5 **Schedules**

The opening hours of the CEA Paris-Saclay are 7:00 a.m. to 8:45 p.m., Monday to Friday outside of holidays and closing scheduled days decided by the CEA.

For 2022, these closing days are :

- Friday May 27,
- Friday July 15,
- from Monday August 15 to Friday August 19,
- Monday October 31,
- from Monday December 26 to December 30, 2022

The closing days for next year will be notified to the Contractor upon request, at the beginning of the year.

The CEA staff work schedules are from 8:30 a.m. to 5:10 p.m., Monday to Friday apart from holidays and scheduled closing days decided by the CEA.

If a task needs to be performed or extended during CEA's non-working hours, the Contractor shall obtain prior approval from the CEA's Facility manager.

5.6 Personnel du Titulaire

Les dispositions applicables au personnel du Titulaire sont décrites en annexe 1 au présent marché.

ARTICLE 6 - QUALITE

Le Titulaire applique les règles relatives aux normes ISO 9001 (dernières versions en vigueur).

Les prestations objet du présent marché, étant concernées par l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux Installations Nucléaires de Base (ci-après arrêté INB), le Titulaire met en place un système de management de la Qualité permettant de satisfaire les exigences de cet arrêté.

Le CEA se réserve la possibilité d'effectuer les vérifications concernant le fonctionnement effectif du système Qualité. A cette fin, le Titulaire laisse libre accès, dans les horaires normaux, à ses installations et facilite les audits qualité effectués par du personnel CEA ou mandaté par le CEA. Ces vérifications ne diminuent en rien la responsabilité du Titulaire.

S'il apparaît que certaines dispositions du système Qualité sont inappliquées, notification en est faite au Titulaire qui présente au CEA, dans les délais requis, les modifications nécessaires.

ARTICLE 7 - REMISE DES LIVRABLES DOCUMENTAIRES

7.1 Au titre de l'exécution du présent marché, le Titulaire est tenu de remettre au CEA l'ensemble des livrables mentionnés dans les Spécifications Techniques. Il remet notamment, dans les conditions définies aux Spécifications Techniques, les livrables suivants :

7.1.1 Au titre de la Phase 1, le Titulaire fournit :

- Un dossier d'études préliminaires.

En cas de retard imputable au CEA dans la rédaction du plan de prévention, des protocoles de sécurité de chargement et de déchargement, ou du dossier d'intervention en milieu radioactif, le délai

5.6 Contractor's Staff

The provisions applying to the Contractor's staff are defined in Annex n°1 of this contract.

ARTICLE 6 - QUALITY

The Contractor shall apply the rules relating to the ISO 9001 standards (latest version in force).

The performance of this contract is submitted to the "INB" decree of February 7, 2012. This decree establishes the general rules regarding Basic Nuclear Facilities. Therefore, the Contractor shall establish a Quality system management in order to satisfy the decree requirements.

The CEA reserves the right to conduct the checks regarding the effective operation of the Quality system. For this purpose, the Contractor shall provide free access to his facilities during normal working hours and facilitate the quality audits performed by the CEA's staff or commissioned by the CEA. These checks shall not diminish the Contractor's liability.

If it appears that certain provisions of the quality system are not applied, the Contractor will receive a notification from the CEA and shall provide the necessary changes in a timely manner.

ARTICLE 7 - DELIVERABLES

7.1 For the performance of this contract, the Contractor is required to submit to the CEA all of the deliverables mentioned in the Technical Specifications. In particular, it submits the following deliverables, under the conditions defined in the Technical Specifications:

7.1.1 Under Phase 1, the Contractor provides:

- A file of preliminary studies.
- In the event of a delay attributable to the CEA in the drafting of the prevention plan, the loading and unloading safety protocols, or the intervention file in a

d'exécution sera reporté du nombre de jours correspondants.

7.1.2 Au titre de la Phase 2, le Titulaire fournit :

- un Dossier de transport,
- un bordereau attestant la réception de l'Irradiateur vide par le site d'opération,
- le Bordereau de Déclaration d'Opération sur les Matières Nucléaires (BDOMN).

7.1.3 Au titre de la Phase 3, le Titulaire fournit :

- le certificat d'origine de la Source,
- l'engagement de reprise de la source daté et signé.

7.1.4 Au titre de la Phase 4, le Titulaire fournit au Bureau de transport du CEA :

- le protocole de sécurité de chargement,
- les documents tels que ceux conformité des outils utilisés pour le transport.

7.1.5 Au titre de la Phase 5, le Titulaire fournit :

- le Dossier de transport,
- le Procès-verbal de non contamination de l'Irradiateur,
- le Bordereau de Déclaration d'Opération sur les Matières Nucléaires (BDOMN).

7.2 Validation des livrables

Le Titulaire remettra les livrables pour validation par le CEA. Il prévoit en outre, à ses frais et risques, la révision de l'ensemble de ces livrables en fonction des remarques du CEA.

Le CEA disposera d'un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de remise des livrables pour faire part au Titulaire de son accord ou de ses remarques éventuelles sur le contenu et la présentation des livrables.

En cas de remarques, le Titulaire prendra en compte, sans frais supplémentaires pour le CEA, les demandes de rectifications formulées par le CEA, ceci dans un délai maximum de 15 jours ouvrés. Ces

radioactive environment, the execution time will be postponed by the corresponding number of days.

7.1.2 Under Phase 2, the Contractor provides:

- a transportation folder,
- a shipping memorandum attesting the incoming of the empty irradiator by the operating site,
- The BDOMN (Euratom variation stock report).

7.1.3 Under Phase 3, the Contractor provides:

- the source origine certificate,
- the source taking over commitment, signed and dated.

7.1.4 Under Phase 4, the Contractor provides to transportation office of CEA:

- the loading security protocol,
- the shipping documents, conformity of tools used for the transportation.

7.1.5 Under Phase 5, the Contractor provides:

- the transport folder (shipment statement, loading security protocol, etc.),
- the Report of radiological test before shipping,
- BDOMN (Euratom variation stock report).

7.2 Deliverables validation

The Contractor shall submit the deliverables for approval by the CEA. The Contractor shall also provide, at his own risks and expenses, the review of all the deliverables accordingly to the remarks of the CEA.

The CEA has 15 working days from the submission date of the deliverables to inform the Contractor about his approval or possible remarks about the content and presentation of the deliverables.

In case of any comments, the Contractor shall take into account the requests for correction made by the CEA, at no additional cost, within 15 working days. These corrections shall be validated by the CEA.

rectifications devront également être validées par le CEA.

Le fait que le CEA approuve ou valide tout ou partie des livrables ne diminue ou ne limite en aucune manière la responsabilité du Titulaire.

7.3 Format et support des livrables

Tous les livrables remis par le Titulaire au CEA sont réalisés sur des supports compatibles avec ceux utilisés par le CEA.

Les livrables, transmis au CEA pour validation, sont remis en 1 exemplaires papiers et un exemplaire informatique (dans une version modifiable et une version non modifiable type pdf).

7.4 Archivage

Le Titulaire archivera les dossiers remis pendant une durée minimale de 10 ans. Au-delà de cette période, aucun document ne pourra être détruit sans l'accord préalable écrit du CEA.

De même, le Titulaire sauvegardera à l'identique les données relatives aux dossiers précités, de sorte qu'il soit en mesure de fournir un exemplaire supplémentaire en format électronique sur demande du CEA.

7.5 Documents CEA

Les documents remis au Titulaire par le CEA seront rendus à ce dernier à l'échéance du marché quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 8 - REUNIONS

8.1 Pour suivre l'exécution du marché, les Parties tiendront des réunions, dans les locaux du CEA, dont la date de tenue sera déterminée d'un commun accord.

8.2 Réunion d'enclenchement

Une réunion d'enclenchement (revue de projet) sera effectuée dans les locaux du CEA Paris-Saclay, au plus tard deux semaines après la signature du marché.

If the CEA approves or validates all or part of the deliverables, it can't reduce or limit the Contractor's liability in any way.

7.3 Format and media of deliverables

Each deliverable given to the CEA by the Contractor shall be performed on media compatible with those used by the CEA.

The deliverables shall be delivered to the CEA for validation in one paper copies and a computer copy (in an edited version and an unedited version such as PDF).

7.4 Archiving

The Contractor shall archive the deliverables for at least 10 years. Beyond that period, no document can be destroyed without prior written agreement from the CEA.

Similarly, the Contractor shall back up identically the data concerning the files abovementioned, so that he shall be able to provide an additional electronic copy upon request of the CEA.

7.5 CEA's documents

The documents delivered to the Contractor by the CEA shall be returned to him at the end of the contract, or in the event of an early termination of the contract.

ARTICLE 8 - MEETINGS

8.1 To follow-up the performance of the contract, the Parties shall hold meetings, in CEA premises. The date of these meetings shall be determined by mutual agreement.

8.2 Engagement meeting

An engagement meeting (project review) will be carried out at the CEA Paris-Saclay premises, at the latest two weeks after the signing of the contract.

Lors de cette réunion, le Titulaire devra notamment proposer un planning des échéances (réunions, points d'arrêt, etc.) qu'il juge nécessaires pour suivre la bonne exécution du marché. Ce planning devra être accepté par le CEA avant tout commencement des prestations.

8.3 Réunions d'avancement

Pour suivre l'exécution du marché, les Parties tiendront des réunions dont la date de tenue sera déterminée d'un commun accord, conformément au planning d'avancement fourni par le Titulaire et accepté par le CEA.

Ces réunions permettront de traiter notamment les points suivants :

- la planification et rédaction du plan de prévention des risques d'interférences,
- état d'avancement des prestations,
- écarts par rapport au cahier des charges,
- examen des problèmes rencontrés,
- suivi du dossier Qualité.

Toutefois, en fonction de l'évolution des prestations, les interlocuteurs techniques pourront se réunir, sans frais supplémentaire, à la demande de l'une ou l'autre Partie par échange de correspondances.

8.4 Comptes-rendus

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu établi par le Titulaire et envoyé au CEA pour acceptation dans un délai d'une semaine suivant la date de réunion.

Après acceptation formelle du CEA, par accord dûment signé par l'interlocuteur technique du CEA, ce compte-rendu sera diffusé par le Titulaire selon une liste définie par le CEA. En aucun cas, un compte-rendu non accepté ne pourra faire l'objet d'une diffusion.

ARTICLE 9 - INTERLOCUTEURS

Pour l'exécution du présent marché, les Parties désignent comme interlocuteurs :

During this meeting, the Contractor will in particular have to propose a schedule of deadlines (meetings, stopping points, etc.) that it deems necessary to monitor the proper execution of the contract. This schedule must be accepted by the CEA before any start of the services.

8.3 Progress meetings

To monitor the performance of the contract, the Parties will hold meetings, the date of which will be determined by mutual agreement, in accordance with the progress schedule provided by the Contractor and accepted by the CEA.

These meetings will deal in particular with the following points:

- - planning and drafting the interference risk prevention plan,
- - status of services,
- - deviations from the specifications,
- - examination of the problems encountered,
- - monitoring of the Quality file.

However, depending on the evolution of the services, the technical contacts may meet, at no additional cost, at the request of either Party by exchange of correspondence.

8.4 Minutes

Minutes shall be recorded by the Contractor for each meeting and sent to the CEA for acceptance within one week following the meeting date.

Following the CEA's formal acceptance, by a duly signed agreement of the CEA's technical interlocutor, these minutes shall be distributed by the Contractor according to a list determined by the CEA. Minutes that weren't previously accepted can't be distributed in any case.

ARTICLE 9 - CONTACTS

The interlocutors named by the Parties for the performance of this contract are:



Pour le CEA :
M. Rémi CHIPAUX
Tél. : + 33 1 69 08 95 68
Courriel : remi.chipaux@cea.fr
et M. François DALY
Tél. : + 33 1 69 08 96 23
Courriel : francois.daly@cea.fr

Pour le Titulaire :
Tél. :
Courriel :

Le responsable technique du Titulaire, désigné ci-avant, a qualité pour le représenter vis-à-vis du CEA.

Au cas où le responsable technique du Titulaire, ou un membre de l'équipe, serait remplacé, le Titulaire s'engage à avertir le CEA dans les meilleurs délais. Une période de recouvrement d'une durée d'un (1) mois sera effectuée aux frais du Titulaire, afin de procéder aux transferts d'informations, et aux différentes modalités administratives internes au CEA. Le Titulaire s'engage à procéder au remplacement par du personnel de qualification et d'expérience jugées au moins équivalentes.

ARTICLE 10 - ESSAIS SUR SITE

Conformément à l'article 4 des Spécifications Techniques et aux dispositions de l'article 32.4 des CGA, les essais sur site seront effectués par le CEA.

ARTICLE 11 - RECEPTION

Chaque phase fera l'objet d'une réception après acceptation par le CEA des prestations correspondantes ainsi que de l'ensemble des livrables établis en exécution du marché, conformément aux conditions prévues au chapitre 11 des CGA.

La réception finale sera prononcée après livraison, déchargement, désemballage de l'irradiateur, essais sur site satisfaisants.

Chaque réception donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé contradictoirement par les Parties.

For the CEA:
Mr. Rémi CHIPAUX
Phone number : + 33 1 69 08 95 68
E-mail remi.chipaux@cea.fr
And Mr. François DALY
Phone number : + 33 69 08 96 23
E-mail : francois.daly@cea.fr

For the Contractor:
Tel: :
Mail:

The Technical Authority of the Contractor, designated above, shall have standing to represent it vis-à-vis the CEA.

In the event that the Contractor's Technical Authority, or a member of the team, is replaced, the Contractor undertakes to notify the CEA as soon as possible. A recovery period of one (1) month will be carried out at the expense of the Contractor, in order to carry out the transfers of information, and the various administrative procedures internal to the CEA. The Contractor undertakes to replace with personnel of qualification and experience deemed at least equivalent.

ARTICLE 10 - ON-SITE TESTING

In accordance with article 4 of the Technical Specifications and the provisions of article 32.4 of the GPC, the on-site tests will be carried out by the CEA.

ARTICLE 11 - ACCEPTANCE

Each phase shall be subject to acceptance after approval by the CEA of the corresponding services and all the deliverables drawn up in performance of the contract, in accordance with the conditions laid down in Chapter 11 of the GCP.

Final acceptance will be pronounced after delivery, unloading, unpacking of the irradiator and satisfactory on-site tests.

Each acceptance shall give rise to the drawing up of a report signed by both Parties.



Le transfert de propriété de la Source s'opérera à l'issue des essais sur site à la fin de la phase 5.

The transfer of ownership of the Source will take place following the completion of the on-site testing at the end of phase 5.

ARTICLE 12 - DELAIS D'EXECUTION

T0 étant la date de signature par les Parties du présent marché, le Titulaire s'engage à respecter les délais d'exécution mentionnés ci-après :

ARTICLE 12 - DELIVERY SCHEDULE

T0 being the date of signature by the Parties of this contract, the Contractor undertakes to respect the execution deadlines mentioned below:

Prestations / service	<u>Délais d'exécution / delivery schedule</u>
Phase 1	T0 + ___ week(s)
<i>Acceptation par le CEA de la Phase 1 : T1</i> <i>Acceptance by the CEA of Phase 1 : T1</i>	
Phase 2	T1 + ___ week(s)
Phase 3	T1 + ___ week(s)
Phase 4	T1 + ___ week(s)
Phase 5	T1 + ___ week(s)

**ARTICLE 13 - MONTANT****13.1 Montant total du marché**

Le montant des prestations, objet du présent marché, est plafonné à la somme forfaitaire et ferme de _____ € HT (_____ CENT EUROS HORS TAXES).

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant de la phase 1 : _____ € HT
- Montant de la phase 2 : _____ € HT
- Montant de la phase 3 : _____ € HT
- Montant de la phase 4 : _____ € HT
- Montant de la phase 5 : _____ € HT

13.2 Caractère des prix

Le montant visé à l'article supra a un caractère ferme et est réputé être établi sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre.

ARTICLE 14 - LIVRAISON - REGIME FISCAL ET DOUANIER**14.1 Livraison de l'Équipement**

L'Équipement chargé est livré au CEA PARIS-SACLAY, bâtiment 126, pièce 14E.

14.2 Régime fiscal

Le présent marché est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du fait générateur.

Chaque terme de paiement, sera assorti de la TVA.

Le Titulaire du présent marché s'engage à indiquer sur ses factures s'il est autorisé par l'administration fiscale à acquitter la TVA d'après les débits.

ARTICLE 13 - AMOUNT**13.1 Total contract amount**

The amount of the contract is fixed at the fixed amount of _____ € excl. taxes (_____ EUROS EXCLUDING TAXES).

This amount breaks down as follows:

- Amount of phase 1: _____ € HT
- Amount of phase 2: _____ € HT
- Amount of phase 3: _____ € HT
- Amount of phase 4: _____ € HT
- Amount of phase 5: _____ € HT

13.2 Rules on pricing

The amount referred to hereinabove is fixed and deemed to be established on the basis of the economic conditions of the month of the tender submission.

ARTICLE 14 - LIVRAISON - REGIME FISCAL ET DOUANIER**14.1 Delivery of Equipment**

The loaded Equipment is delivered to CEA PARIS-SACLAY, building 126, room 14E.

14.2 Tax regime

This contract is subject to value added tax (VAT) at the current French rate applicable on the date of the operative event.

The Contractor shall indicate in its invoice if he's allowed by the tax administration to pay the VAT on a debit basis.

ARTICLE 15 - CONDITIONS DE FACTURATION**15.1 Echancier de facturation**

Le montant des prestations sera facturé par le Titulaire, conformément à l'échéancier suivant :

- 100 % du montant HT et la totalité des taxes correspondantes de la phase 1 à l'acceptation par le CEA des études correspondantes constatée par procès-verbal signé par les Parties ,
- 15 % du montant HT des phases 2 à 5 du marché et les taxes correspondantes à la réception sans réserve par le CEA de la Phase 2,
- 25 % du montant HT des phases 2 à 5 et les taxes correspondantes à la réception sans réserve par le CEA de la Phase 3,
- 40 % du montant HT des phases 2 à 5 et les taxes correspondantes à la réception sans réserve par le CEA de la Phase 5
- 20 % du montant HT du marché et les taxes correspondantes à la signature, par les Parties, du procès-verbal de réception finale sans réserve.

15.2 Modalités de facturation

Conformément aux articles L. 2192-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les factures doivent être adressées au CEA via le Portail Chorus Pro de l'Etat (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

Pour être prise en considération, chaque facture émise par le Titulaire au titre du présent marché doit être conforme à la réglementation relative à la facturation électronique précisée notamment par l'instruction du 22 février 2017 relative au développement de la facturation électronique et comporter en particulier les informations suivantes :

- le numéro SIRET du CEA : 775 685 019 00587 ;
- le code service : SAC-C ;
- le numéro de commande (n°4000.....)

ARTICLE 15 - INVOICING CONDITIONS**15.1 Invoicing schedule**

The contract shall be invoiced by the Contractor in accordance with the following schedule:

- 100% of the amount excluding tax and all of the corresponding taxes for phase 1 upon acceptance by the CEA of the corresponding studies recorded in a report signed by the Parties of the amount excluding tax of the contract and the corresponding taxes upon receipt without reservation by the CEA of Phase 1,
- 15 % of the amount excluding tax for phase 2 to 5 and the appropriate taxes after acceptance without any reservation by the CEA of Phase 2,
- 25 % of the amount excluding tax for phase 2 to 5 and the appropriate taxes after acceptance without any reservation by the CEA of Phase 3,
- 40% of the amount excluding tax for phase 2 to 5 and the appropriate taxes after acceptance without any reservation by the CEA of Phase 5,
- 20 % of the amount excluding tax for contract and the appropriate taxes after signature by both Parties of the report of final acceptance.

15.2 Invoicing terms

In accordance with Articles L. 2192-1 et seq. Of the Public Order Code, invoices must be sent to the CEA via the State Chorus Pro Portal (<https://chorus-pro.gouv.fr>).

To be taken into consideration, each invoice issued by the Holder under this contract must comply with the regulations relating to electronic invoicing specified in particular by the instruction of February 22, 2017 relating to the development of electronic invoicing and include in particular the following information :

- the SIRET number of the CEA: 775 685 019 00587;
- the service code: SAC-C;
- the order number (n ° 4000)

**ARTICLE 16 - CONDITION DE PAIEMENT**

Le délai de règlement des factures est de trente jours à compter de leur date de réception par le CEA, pour les factures respectant les conditions de facturation définies ci-avant.

ARTICLE 17 - SOUS-TRAITANCE

Les conditions de recours à la sous-traitance sont régies par les dispositions de l'article 7 des CGA.

Toute opération de sous-traitance, de premier rang ou de rang supérieur, qu'elle soit décidée avant le commencement des prestations ou en cours d'exécution, est soumise à l'accord préalable et écrit du CEA au moyen du formulaire prévu à cet effet.

ARTICLE 18 - CONFIDENTIALITE

Les dispositions en matière de confidentialité sont régies par les dispositions de l'article 11 des CGA.

ARTICLE 19 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution du présent marché sont régis par les dispositions de l'article 12 des CGA.

Chaque Partie demeure propriétaire de ses Connaissances Propres.

ARTICLE 20 - PENALITES**20.1 Pénalités pour retard d'exécution**

Si le Titulaire ne réalise pas la prestation dans les délais prévus à l'article « Délais d'exécution », celui-ci sera passible d'une pénalité de 5/1000 (CINQ POUR MILLE) du montant du marché par jour de calendrier de retard constaté à compter de la date contractuelle.

ARTICLE 16 - PAYMENT TERMS

For the invoices that meet the invoicing conditions defined hereinabove, the payment of invoices shall be made by the CEA within 30 days from their date of receipt.

ARTICLE 17 - SUBCONTRACTING

The terms applicable to subcontractors are governed by article 7 of the GPC.

Any subcontracting activity, at direct level or subcontracting level, whether decided before the beginning or during performance of the contract, shall be subject to prior written approval of the CEA using the application form provided for such purpose.

ARTICLE 18 - CONFIDENTIALITY

The terms applicable to the confidentiality are governed by the dispositions of the article 11 of the GPC

ARTICLE 19 - INTELLECTUAL PROPRIETY RIGHTS

The intellectual property rights that may arise during the performance of this contract shall be governed by the provisions of article 12 of the GPC.

Each Party remains the owner of its own Background information.

ARTICLE 20 - PENALTIES**20.1 Penalties for late completion**

If the Contractor does not perform the contract within the deadlines prescribed in article "Completion schedule", he will be liable to a penalty equal to 5/1000 (FIXE PER THOUSAND) of the amount of one transport net of taxes of the contract for each calendar day of delay observed following the contractual date.

**20.2 Modalités d'application des pénalités et plafond**

Les pénalités définies dans le présent article sont :

- toutes cumulables,
- applicables de plein droit et sans mise en demeure préalable, ni autres formalités juridiques ou judiciaires, facturées directement par le CEA,
- cumulativement plafonnées à 10 % (DIX POUR CENT) du montant HT du marché.

ARTICLE 21 - DROIT APPLICABLE

Le présent marché est exclusivement soumis au droit français. Tout litige y afférent est de la compétence du Tribunal administratif de Versailles.

Le présent marché est un document établi en version bilingue Français - Anglais. En cas de contradiction la version française prévaut.

Fait à Saclay en deux exemplaires originaux

Pour le CEA,

Nom / titre :

Date :

Signature :

20.2 Application terms regarding penalties and cap

The penalties defined in this article shall be:

- cumulated,
- fully applicable and without prior formal notice, and without legal or judiciary formality, charged directly by the CEA,
- cumulatively capped at 10% (TEN PERCENT) of the total amount net of taxes of the contract.

ARTICLE 21 - GOVERNING LAW

This Contract will be governed by and construed in accordance with appropriate French law. Any dispute that may arise in relation with this contract are within the competency of the French Administrative Court of Versailles.

This contract is a document drafted in French and English. In case of contradiction, the French version prevails.

Done at Saclay in two original copies

Pour le Titulaire / the Contractor,

Nom / titre :

Date:

Signature :

ANNEXE - 1 PERSONNEL DU TITULAIRE

1 Obligations générales du Titulaire quant à son personnel

1.1 Le Titulaire se conformera aux règlements relatifs à l'accès, à la sécurité, à la discipline et à l'hygiène en vigueur sur le Centre, et plus généralement, à toutes instructions qui lui seraient données par le CEA. Il prend le même engagement en ce qui concerne son personnel et ses sous-traitants éventuels auxquels il est tenu de donner toutes instructions.

Le Titulaire se conforme notamment :

- aux instructions générales de sécurité classique applicables aux entreprises extérieures travaillant sur le site où sont exécutées les prestations,
- aux articles R4511-1 et suivants du code du travail,
- aux règlements édictés par le Centre ou l'établissement CEA concerné en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité.

Il est précisé qu'aucun personnel âgé de moins de 18 ans ne peut avoir accès au Centre

1.2 *Lutte contre le travail dissimulé et respect de la réglementation fiscale et sociale*

En cas de société française :

Le Titulaire s'engage à transmettre au CEA tous les six mois à compter de la date de signature du présent marché et jusqu'à la fin de son exécution :

- les documents exigés à l'article D.8222-5 (s'il est établi en France) ou à l'article D.8222-7 du Code du travail (s'il est établi à l'étranger) ;
- une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail ;

APPENDIX - 1 CONTRACTOR'S STAFF

1. Contractor's general obligations regarding his staff

1.1 The Contractor shall comply with the regulations regarding access, safety, discipline and hygiene in force on site and more broadly, with any instructions that might be given by the CEA. The same commitment shall apply regarding his staff and subcontractors to which he shall give every instructions.

The Contractor shall comply with:

- The standard general safety instructions applicable to External Contractors working on the site where the services are performed,
- Articles R4511-1 et seq. of the French Labour Code,
- Regulations issued by the Site or the CEA establishment concerned regarding discipline, hygiene and safety.

It is specified that no personnel under 18 years old can have access to the Site.

1.2 *Action to combat concealed employment and compliance with tax and social legislation*

In the event that the Contractor's is a French company

The Contractor shall deliver to the CEA the following documents every six months starting from the date of the signing of this contract and until the completion of its performance:

- The documents required in article D.8222-5 (if he's established in France) or in article D.8222-7 of the French Labour Code (if he's established abroad);
- A sworn statement regarding the work performed by the employees regularly hired accordingly with articles L.1221-10, L. 3243-2 and R.3243-1 of the French Labour code;

- une attestation sur l'honneur de dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, des déclarations fiscales obligatoires ;
- et plus généralement, toute attestation en matière sociale ou fiscale délivrée par les organismes compétents prouvant que le Titulaire a satisfait à ses obligations.

Le Titulaire doit s'assurer, tout au long de l'exécution du présent marché, que ses fournisseurs et sous-traitants se conforment également à ces dispositions.

Le Titulaire sera redevable des pénalités mentionnées à l'article 21.1 des CGA s'il ne respecte pas les dispositions précitées.

Nonobstant l'application des pénalités susmentionnées, dans l'hypothèse où le Titulaire serait en situation irrégulière, le CEA se réserve le droit de résilier le marché sans formalité judiciaire, si le Titulaire, après avoir été mis en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de faire cesser la situation, ne s'exécute pas sans délai.

En cas de société étrangère :

Le Titulaire s'engage tant pour lui-même que pour ses sous-traitants, à exécuter ou faire exécuter la prestation par des salariés employés dans des conditions régulières au regard du droit en vigueur dans l'Etat sur le territoire duquel la prestation est effectivement réalisée, que ce soit en tout ou partie.

2 Habilitation - Certification

Le Titulaire s'engage à fournir au CEA, préalablement à l'exécution du présent marché, les certificats et les habilitations requis pour tous ses employés amenés à intervenir sur le site du CEA/Saclay (travaux d'ordre électrique, conduite des appareils de levage et des engins de manutention, etc...) et signaler toute modification intervenant en cours d'année. Le CEA décline toute responsabilité délictuelle à l'occasion de dommages causés par les employés du Titulaire dépourvus d'habilitation.

- A sworn statement of deposit of the required tax returns with the tax authority, at the date of certification;
- And, more broadly, any social or tax statement delivered by the appropriate entities proving that the Contractor fulfilled his obligations.

The Contractor must make sure that his suppliers comply with the abovementioned provisions during the performance of this contract.

The Contractor will be liable to a penalty mentioned in article 21.1 of the GPC if he doesn't comply with the abovementioned provisions.

Notwithstanding the application of the abovementioned penalties, in the event where the Contractor would be in an irregular situation, the CEA shall reserves the right to repudiate the contract without legal formality, if the Contractor, after being given notice to solve the situation by recorded delivery, does not comply without delay.

In the event that the Contractor's is from a third country :

The Contractor shall, on behalf of himself as well as for his subcontractors, perform or having perform the services by workers employed under conditions that comply with the provisions in force in the state in the territory of which such services is actually performed, whether performed in whole or part.

2. Clearance – Certification

The Contractor shall provide to the Direction of the CEA/Saclay, prior to the performance of this contract, the certification and clearance required for all his employees that may intervene on the CEA/Saclay site (electrical works, driving handling vehicles and cargo handling, etc.) and report any change that may occur during the year. The CEA accepts no tortious liability in the event of any damage caused by the Contractor's employees without clearance.

3 Accès au Centre

3.1 Avis de sécurité (Laissez-Passer Entreprise)

L'accès du personnel du Titulaire est subordonné à l'obtention d'un avis de sécurité, dénommé Laissez-Passer Entreprise ou LPE.

En conséquence, pour toute arrivée de personnel et quel que soit le statut contractuel de l'employé (CDI, CDD, intérimaire), le Titulaire doit procéder aux démarches mentionnées ci-dessous dans les délais suivants :

- quinze jours avant l'entrée en vigueur du marché pour le personnel de l'Union Européenne (U.E.),
- trois mois avant l'entrée en vigueur du marché pour le personnel hors Union Européenne (U.E.).

3.2 Liste des employés du Titulaire

Dans les délais visés au 3.1 ci-dessus, le Titulaire confirme au Chef d'installation la liste des employés chargés de l'exécution des prestations pour l'obtention du LPE et l'établissement des fiches de poste et de nuisance.

Le Titulaire fait connaître au CEA les nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité et qualification des employés qu'il affectera à l'exécution des travaux faisant l'objet du présent marché.

En cas d'utilisation par le Titulaire, ou ses sous-traitants, de personnel intérimaire dans le cadre de l'exécution du présent marché, le Titulaire s'engage à présenter au Chef d'installation, en complément des éléments ci-dessus, le contrat d'intérim de chaque employé.

La liste du personnel ainsi communiquée au CEA pour autorisation d'accès sera établie de telle sorte qu'un nombre suffisant d'employés soient munis de l'autorisation d'accès afin que le Titulaire puisse faire face à ses obligations.

Le Titulaire s'engage à n'utiliser que le personnel ainsi autorisé, et à retirer, sans délai, tout employé dont l'autorisation est refusée ou annulée par le CEA sans qu'elle puisse arguer de ce fait pour excuser quelque défaillance que ce soit dans ses obligations.

3. Site Access

3.1 Safety Notice (Laissez-Passer Entreprise)

To access the site, the Contractor's employees shall obtain a safety notice, named Laissez-Passer Entreprise or LPE.

Therefore, for any staff arrival and regardless of their employment status (permanent contract, fixed-term contract, interim staff), the Contractor shall complete the procedures mentioned here-under within the following deadline:

- Fifteen days before the intervention on site for the staff coming from a country belonging to the European Union (EU)
- Three months before the intervention on site for the staff coming from a country not member of the European Union (EU).

3.2 Contractor's list of employees

The Contractor shall confirm to the Facility manager the list of employees that will perform the contract on site within the time limits referred to in Article 3.1 abovementioned, in order to receive the LPE and to establish the post and nuisance descriptions.

The Contractor shall provide to the CEA the names, surnames, date and place of birth, nationality and expertise of the employees that will be appointed to perform the contract.

If the Contractor requires the use of interim staff or subcontractors in order to perform this contract, he shall provide every temporary contract to the Facility manager in addition to the abovementioned elements.

When the list of employees is delivered to the CEA, the access authorization will be established so that a sufficient number of employees will carry this access authorization to allow the Contractor to fulfil his obligations.

The Contractor shall only use the authorized staff, and to withdraw, without delay, any employee whose authorization is refused or canceled by the CEA. The Contractor shall not argue this fact to excuse any fault whatsoever in his obligations.

3.3 *Délivrance du Laissez-Passer Entreprise*

Dans les délais visés au 3.1 ci-dessus, le personnel du Titulaire devra se présenter à l'accueil des entreprises à l'entrée Nord (RD36) muni des pièces suivantes :

Pour le personnel de l'Union Européenne :

- le formulaire CEA de Demande d'Accès dûment complété (le Titulaire doit gérer les échéances et les demandes de renouvellement éventuel des laissez-passer) accompagné d'une photographie,
- la carte d'identité ou le passeport,
- le formulaire Sphère du Nucléaire, dûment rempli, destiné à l'obtention du LPE,
- le formulaire d'attestation de l'employeur, fourni par le CEA et dûment complété par le Titulaire.
- l'original du certificat d'aptitude médicale aux nuisances définies sur la fiche de poste délivré par le Service Médical du Titulaire, en cours de validité.

Pour le personnel hors Union Européenne :

- le formulaire CEA de Demande d'Accès dûment complété (le Titulaire doit gérer les échéances et les demandes de renouvellement éventuel des laissez-passer) accompagné d'une photographie;
- le titre de séjour,
- le formulaire Sphère du Nucléaire, dûment rempli, destiné à l'obtention du LPE,
- le formulaire d'attestation de l'employeur, fourni par le CEA et dûment complété par le Titulaire.
- l'original du certificat d'aptitude médicale aux nuisances définies sur la fiche de poste délivré par le Service Médical du Titulaire, en cours de validité.

3.4 *Retrait du LPE - Retrait de personnel*

3.3 *Delivery of the Laissez-Passer Entreprise*

The Contractor shall report to the companies' reception located in the north entrance (RD36) within the time limits referred to in Article 3.1 abovementioned with the following documents:

For European staff :

- The CEA's form of Access request duly completed and accompanied by a picture (the Contractor shall manage the deadlines and applications for renewal of the laissez-passer),
- Identity card or passport,
- The Nuclear Sphere Form, duly completed, to obtain the LPE,
- The employer's attestation form provided by the CEA and duly completed by the Contractor
- A valid and original certificate of medical fitness to handle the nuisances described in the job description issued by the Contractor's Medical Department

For staff from non-EU countries:

- the CEA's form of Access request duly completed and accompanied by a picture (the Contractor shall manage the deadlines and applications for renewal of the laissez-passer);
- residence permit,
- the Nuclear Sphere Form, duly completed, to obtain the LPE,
- the employer's attestation form provided by the CEA and duly completed by the Contractor
- a valid and original certificate of medical fitness to handle the nuisances described in the job description issued by the Contractor's Medical Department.

3.4 *Withdrawal of the LPE – Staff withdrawal*

Le CEA se réserve le droit à tout moment de retirer le LPE d'un employé du Titulaire, auquel cas, il notifiera sa décision au Titulaire, sans préavis, sans que ce dernier puisse arguer de ce fait en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution totale ou partielle de ses obligations prévues au marché.

Le Titulaire devra avertir le CEA 15 jours à l'avance, avant tout retrait d'un des employés normalement affecté à l'exécution du marché.

Ce préavis a pour but de permettre au CEA de mettre en œuvre ses procédures internes, conformément à la convention du travail.

Suivi médical

Le Titulaire est tenu de prendre en charge le suivi médical de ses salariés auprès d'un service médical agréé. Toutefois, le Service de Santé au Travail (SST) du CEA Paris-Saclay pourra demander la réalisation d'examens complémentaires en fonction des données figurant sur la fiche de poste et de nuisances de son personnel (ou du personnel de son sous-traitant).

Le Titulaire s'engage alors :

- à prendre rendez-vous avec le SST (secrétariat des Entreprises Extérieures) 10 jours avant l'exécution des prestations afin que les examens complémentaires et/ou qu'une visite médicale précise l'absence de contre-indication au Poste de Travail,
- à faire passer les examens complémentaires prescrits par le SST pour son personnel et le personnel de ses sous-traitants (les frais de ces examens complémentaires étant pris en charge par le CEA),
- à exiger de son personnel qu'il se présente au SST le premier jour de démarrage des prestations (ou le premier jour de reprise lorsqu'il y a eu interruption de chantier) et le dernier jour d'exécution des dites prestations, afin qu'un point zéro et qu'un point de fin de chantier soient effectués selon les prescriptions du SST,
- à fournir au SST la liste de ses employés présents sur le chantier et à signaler au SST chaque arrivée ou départ de personnel.

The CEA reserves the right to withdraw the LPE of a Contractor's employee at any moment. In this case, he shall notify his decision without notice to the Contractor, who shall have no right to argue that fact in case of total or partial inadequate performance or non-performance of his obligations set forth in the contract.

The Contractor shall notify the CEA at least 15 days in advance, before any withdrawal of an employee who is ordinarily assigned to the performance of this contract.

This notice will authorize the CEA to implement its internal procedures, in accordance with the Labour Convention.

Medical monitoring

The Contractor shall cover the medical monitoring of his employees by a registered medical service. However, the Occupational Health Services (SST) of the CEA/Saclay is entitled to request the performance of additional tests on the basis of the information appearing in the job and nuisance description of his staff (or subcontracted personnel).

Then, the Contractor shall:

- Make an appointment with the SEE (External companies secretariat), 10 days before performance of the services so that additional tests and/or a medical examination indicates the absence of medical contraindication at the Workstation;
- Organise additional tests prescribed by the SST for his staff and the subcontracted personnel (the cost of these additional tests is covered by the CEA);
- Require his staff members to report themselves to the SST on the first day of performance of the services (or the first day after going back to work in case of a works stop) and the last day of performance of these services, so that a zero point and a point of "end of job" could be completed according to the SST's specifications;
- To provide to the SST his list of employees present at the Work site and to report to the SST any staff departure or arrival.

Ces modalités seront confirmées, voire affinées, au cours de la réunion d'inspection commune.

These terms shall be approved, even refined, during the joint inspection meeting.

Réunion d'Inspection Commune (RIC)

Joint Inspection Meeting (RIC)

Conformément aux dispositions du décret n° 92-158 du 20 février 1992, une Réunion d'Inspection Commune sera organisée quinze jours avant l'ouverture du chantier dans les conditions fixées à l'article 14.1 des CGA.

In accordance with the provisions of the decree n°92-158 of the 20 February 1992, a Joint Inspection Meeting shall be hold fifteen days before the beginning of the on-site works, in the conditions set out in the article 14.1 of the GPC.

Cette réunion servira en particulier à élaborer un Plan de Prévention.

This meeting shall in particular serve to formulate a Prevention Plan.

Protection des travailleurs contre le rayonnement et dosimétrie opérationnelle

Protection of workers against radiation and operational dosimetry

Modalités d'attribution des dosimètres

Dosimeter allocation procedures

Conformément aux dispositions de l'article 16.4 des CGA, si le Titulaire utilise ses propres dosimètres compatibles avec le système du CEA (système DOSICARD), et adaptés à la nature des risques encourus, il assure et prend en charge la maintenance et les vérifications périodiques réglementaires.

In accordance with the provisions of article 16.4 of the CGA, if the Contractor uses his own dosimeters compatible with the CEA system (DOSICARD system), and adapted to the nature of the risks incurred, he ensures and takes charge of maintenance and periodic checks. regulations.

En revanche, si le Titulaire n'utilise pas des dosimètres compatibles avec ce système, et adaptés à la nature des risques encourus, le CEA met à sa disposition des dosimètres pour procéder au suivi de la dosimétrie opérationnelle de ses personnels et assure lui-même la maintenance et les vérifications périodiques réglementaires. Les frais afférents et les modalités de facturation sont prévus aux articles 6.3. et 6.4 ci-après.

On the other hand, if the Contractor does not use dosimeters compatible with this system, and adapted to the nature of the risks incurred, the CEA provides him with dosimeters to monitor the operational dosimetry of his staff and provides himself regulatory maintenance and periodic checks. The related costs and invoicing methods are provided for in articles 6.3. and 6.4 below.

Transmission des résultats de la dosimétrie

Transmission of dosimetry results

Dans les deux cas, le CEA transmet au Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisant (IRSN/SISERI), les résultats nominatifs des personnels intervenants toutes les semaines.

In both cases, the CEA transmits to the Ionizing Radiation Exposure Monitoring Information System (IRSN / SISERI), the nominal results of the personnel involved each week.

Conformément à la réglementation, la personne compétente en radioprotection (au sens de l'article R4451-103 du code du travail) de l'entreprise peut accéder à la consultation nominative des résultats de la dosimétrie opérationnelle pour les salariés de l'entreprise intervenus sur le site de Saclay au cours des 12 derniers mois. Au cas où le CEA serait amené à fournir les dosimètres opérationnels du personnel intervenant du Titulaire, le CEA transmet

In accordance with the regulations, the person competent in radiation protection (within the meaning of article R4451-103 of the labour code) of the company can access the nominative consultation of the results of the operational dosimetry for the employees of the company working on the Saclay site during the last 12 months. In the event that the CEA is required to provide the operational dosimeters for the



les résultats au Titulaire si celui-ci en fait la demande.

Frais de maintenance des dosimètres

Le CEA assure la maintenance des dosimètres qu'il met à disposition du Titulaire. Les frais afférents s'élèvent à 48 € HT par an et par dosimètre ou 12 € HT par trimestre. Le montant afférant au présent marché sera déterminé en fin de chantier en fonction de la durée effective du chantier et déduit de la dernière facture.

Restitution des dosimètres mis à disposition

A la fin de la prestation, le Titulaire doit restituer tous les dosimètres. Si tous les dosimètres ne sont pas restitués ou s'ils sont restitués dans un état ne permettant pas leur fonctionnement, le CEA opérera une retenue sur le solde du marché à raison de 350 € HT par dosimètre non restitué ou hors d'état de fonctionnement.

Contractor's intervening staff, the CEA will transmit the results to the Contractor if the latter so requests.

Dosimeter maintenance costs

The CEA maintains the dosimeters that it makes available to the Contractor. The related costs amount to 48 € HT per year and per dosimeter or 12 € HT per quarter. The amount relating to this contract will be determined at the end of the site based on the actual duration of the site and deducted from the last invoice.

Return of the dosimeters made available

At the end of the service, the Contractor must return all the dosimeters. If all the dosimeters are not returned or if they are returned in a state which does not allow them to function, the CEA will make a deduction from the balance of the market at the rate of 350 € HT per dosimeter not returned or out of operating condition .